



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

## SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Paris, 18 octobre 2016

### Info Gé. Flash Infos

## Les DREAL fusionnées en perdition !

FORCE OUVRIÈRE a eu raison en dénonçant la fusion des DREAL sans la volonté de l'administration de faire un cadrage national digne de ce nom.

L'administration a toujours refusé, malgré nos multiples demandes, la consultation du CHSCT-M avant la mise en œuvre de cette réorganisation qui est un point réglementaire du décret de mai 82. Cela aurait permis de faire des préconisations pour l'ensemble des DREAL afin de préserver la santé physique et mentale des personnels, l'administration a failli et s'est dédouanée de ces responsabilités en la matière.

Par ailleurs, cette consultation aurait également permis au CTM d'avoir un avis éclairé du CHSCT-M et nous aurait permis de porter les revendications des personnels afin d'éviter ce que nous constatons sur le terrain, désordre et chaos.

Le constat est qu'en l'absence de consultation du CHSCT-M en amont de la fusion, chaque service a mené la réforme sous la houlette du préfet préfigurateur avec un seul objectif, être le bon élève en mutualisant à outrance sans trop se préoccuper des agents et donc saisir cette opportunité pour rendre des effectifs.

De fait, ces services ne sont pas stabilisés, les règlements intérieurs ne sont pas tous harmonisés, les organisations de travail sont sans cesse remises en cause, etc... **Bref une gestion à la petite semaine !**

La stabilité de ces nouvelles directions est prévue pour 2018, FORCE OUVRIÈRE émet de sérieux doutes sur cette annonce au regard du règne de la pensée unique, des élections présidentielles et des programmes des déclarés ou non déclarés candidats.

La visibilité et la clarté, pour ces services, se résume à l'assurance de suppressions de postes perpétuelles et une baisse constante des budgets.

Les études d'impacts préconisées par la Fonction publique sont très en deçà des attentes de notre organisation syndicale et n'ont jamais été présentées en CHSCT-M.

Malgré la pugnacité de FORCE OUVRIÈRE au comité de suivi arraché aux forceps, aucune garantie n'a été apportée, le cadrage national non contraignant pour les préfigurateurs a été publié a posteriori des réorganisations, les éléments d'information sur le positionnement des agents ont été tronqués, édulcorés et manipulés pour masquer la violence des réorganisations subies. L'administration a fait en sorte, comble du mépris, de limiter au maximum l'indemnisation des personnels impactés. Dans son ensemble, un dialogue de sourd et alibi.

Les personnels des DREAL sont dans l'incertitude sur leur avenir, leurs implantations immobilières, leurs missions, etc...

Par ailleurs, des constats faits par des cabinets extérieurs précisent que la charge de travail n'est pas adaptée à la situation et au contexte et n'a jamais fait l'objet d'une évaluation sérieuse.

Les personnels eux voient depuis longtemps des différences importantes de rémunération avec leurs collègues d'autres ministères sur des postes équivalents, sans que, par ailleurs, aucun engagement fort n'ait été mis en œuvre pour aligner par le haut les niveaux des régimes indemnitaires. FORCE OUVRIÈRE le dit très clairement, ce n'est pas l'instauration du RIFSEEP et la publication de sa note de gestion qui vont régler cette situation injuste, bien au contraire !

### **Fort de ces constats, FORCE OUVRIÈRE revendique :**

- ◆ La consultation d'un cabinet d'experts agréé afin d'avoir une photographie de la fusion des DREAL pour en discerner les impacts réels sur l'organisation du service et sur leurs conséquences pour les personnels.
- ◆ L'alignement immédiat par le haut des niveaux des régimes indemnitaires afin de faire cesser les inégalités de traitement entre les agents d'un même service exerçant des missions équivalentes.
- ◆ L'évaluation de la charge de travail et des préconisations nécessaires afin de préserver la santé physique et mentale des personnels dès à présent.
- ◆ Une adaptation des droits et moyens syndicaux dimensionnés à la zone géographique des services.
- ◆ Un règlement intérieur harmonisé par le haut et amélioré reprenant a minima toutes les dispositions les plus favorables pour les personnels de l'ensemble des précédents règlements pour ces nouvelles DREAL.
- ◆ Un cadrage national répondant aux attentes des personnels et des services afin qu'ils soient opérationnels et plus efficaces en termes de service public pour l'ensemble des DREAL.